

StatCan et la COVID-19 :

Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur



Perspectives rurales de la Subvention salariale d'urgence du Canada : du 25 octobre 2020 au 16 janvier 2021

Date de diffusion : le 6 décembre 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Perspectives rurales de la Subvention salariale d'urgence du Canada : du 25 octobre 2020 au 16 janvier 2021

Le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) a été mis en œuvre en mars 2020 pour aider à compenser les pertes de revenus des employeurs et à réduire au minimum les pertes d'emploi en raison des répercussions économiques de la COVID-19¹. Les employeurs admissibles ont pu demander la subvention salariale pour leurs employés selon des périodes précises de quatre semaines appelés périodes de demande de SSUC.

La deuxième vague de la pandémie de COVID-19, survenue au Canada à l'automne 2020, a donné lieu à la prise de diverses mesures économiques et sanitaires pour freiner la propagation du virus. Ces mesures ont eu des répercussions sur les revenus des entreprises rurales et urbaines² à des degrés divers en raison des différences dans leur environnement économique.

Afin de faire la lumière sur la manière dont les entreprises ont utilisé le programme de SSUC, Statistique Canada a mis à jour une base de données qui comprend des estimations clés de l'utilisation de la SSUC aux échelles régionale et communautaire pour inclure la période allant du 25 octobre 2020 au 16 janvier 2021³.

Coup d'œil : principaux résultats en région rurale

Du 25 octobre 2020 au 16 janvier 2021, les entreprises de tout le pays ont reçu 10,1 milliards de dollars en paiements, appuyant ainsi une moyenne de 4,18 millions d'employés par période de demande de la SSUC⁴.

Pendant ces 12 semaines, les entreprises rurales ont reçu 1,06 milliard de dollars en paiements de la SSUC, ce qui représente 10,6 % du total national. Ces subventions ont permis d'appuyer en moyenne 433 000 employés dans les régions rurales. Les entreprises urbaines, quant à elles, ont reçu plus de 9 milliards de dollars en paiements de la SSUC, appuyant ainsi une moyenne de 3,75 millions d'employés au cours de la même période.

Au cours de toutes les périodes de la SSUC, la proportion des entreprises rurales recevant des paiements de la SSUC et la proportion du nombre d'employés soutenus sont demeurées à environ 10 % des totaux pour l'ensemble du pays.

En moyenne, un employé rural sur six (17,5 %) a été soutenu par le programme de la SSUC du 25 octobre 2020 au 16 janvier 2021. Cela se compare à 22,0 % des employés urbains. Les deux proportions urbaines et rurales représentent une augmentation d'environ 3 points de pourcentage par rapport à leur niveau moyen au cours des trois périodes antérieures de la SSUC.

La fabrication, la construction, les services d'hébergement et de restauration ont reçu la plus grande proportion des subventions salariales de la SSUC dans toutes les industries des régions rurales et urbaines. Ces trois industries combinées représentent 44,3 % des paiements de la SSUC aux régions rurales et 45,6 % des employés ruraux appuyés par le programme de la SSUC. En comparaison, ces mêmes trois industries représentaient 37,1 % des subventions de la SSUC et 36,5 % des employés appuyés dans les régions urbaines.

1. Agence du revenu du Canada (2021). [Subvention salariale d'urgence du Canada](https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html). <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html>
2. Dans le présent document, on définit *rural* comme les régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations, et les *régions urbaines* comme étant l'inverse.
3. Statistique Canada (2021). [Base de données régionale et communautaire sur la Subvention salariale d'urgence du Canada version 2.0](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0003/112600032021002-fra.htm). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0003/112600032021002-fra.htm>
4. Une période de demande de la SSUC est une période de quatre semaines pour laquelle un employeur admissible peut demander une subvention salariale pour ses employés. Dans la présente analyse, *moyenne* désigne la moyenne sur les trois périodes de quatre semaines de demande de SSUC, allant du 25 octobre 2020 au 16 janvier 2021. Pour plus d'information, veuillez consulter le [site Web sur la Subvention salariale d'urgence du Canada](https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html). <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html>

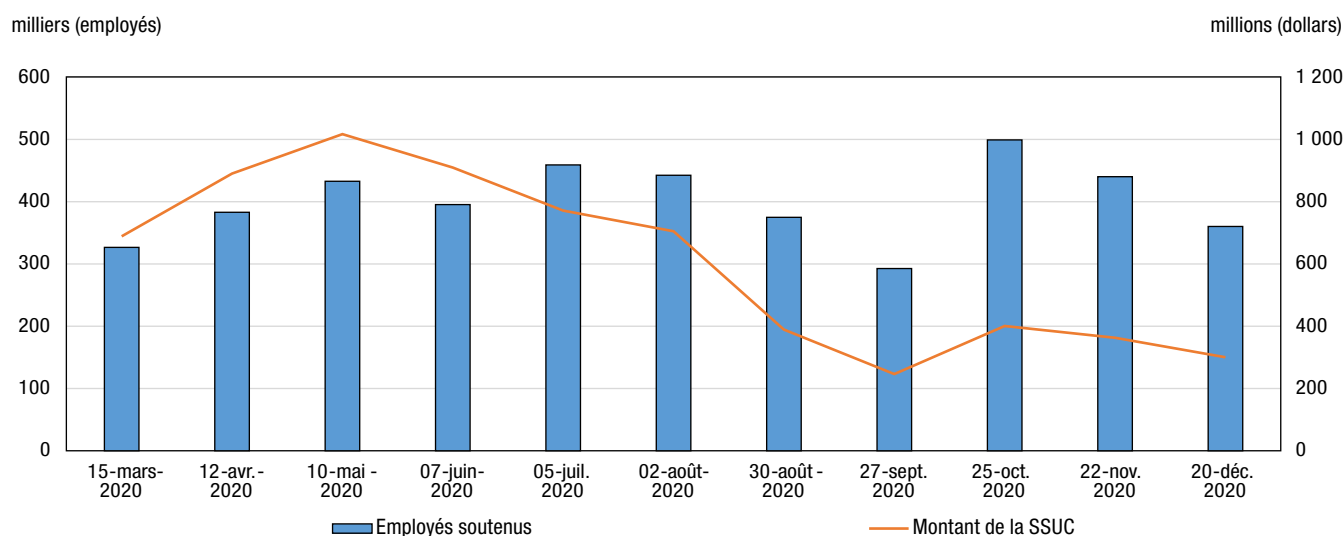


La deuxième vague de la pandémie a provoqué une deuxième hausse des paiements de la SSUC et du nombre d'employés soutenus

Coïncidant avec la deuxième vague de la pandémie au Canada⁵, les subventions de la SSUC sont passées de 2,6 milliards de dollars au cours de la période 8 (allant du 27 septembre au 24 octobre 2020) à 3,7 milliards de dollars au cours de la période 9 (allant du 25 octobre au 21 novembre 2020), ce qui marque la première augmentation d'une période à l'autre depuis la période 3 au début de l'été 2020 (graphique 1). Toutefois, bien que les subventions soient restées bien en deçà de leur sommet en mai 2020, le nombre d'employés soutenus a augmenté. Par conséquent, le programme de la SSUC a enregistré le nombre le plus élevé d'employés soutenus, à savoir 4,78 millions d'employés, au cours de la période 9, dont près d'un demi-million d'employés dans les régions rurales. Entre le 25 octobre 2020 et le 16 janvier 2021, environ 433 000 travailleurs ruraux en moyenne ont été soutenus par la SSUC, soit une augmentation de 17,1 % par rapport à la moyenne des trois périodes précédentes de près de 370 000 travailleurs.

Graphique 1

Employés ruraux soutenus et paiements de la SSUC aux régions rurales selon la date de début de période de la SSUC, du 15 mars au 20 décembre 2020



Note : Ces données sont fondées sur toutes les demandes de SSUC approuvées en date du 7 juin 2021. Les valeurs réelles peuvent varier, car des demandes continuent d'être évaluées par l'Agence du revenu du Canada.

Source : Base de données régionale et communautaire sur la subvention salariale d'urgence du Canada, version 2.0.

5. Santé Canada (2021). [Mise à jour quotidienne sur l'épidémiologie de la COVID-19](https://sante-infobase.canada.ca/covid-19/resume-epidemiologique-cas-covid-19.html#a4). <https://sante-infobase.canada.ca/covid-19/resume-epidemiologique-cas-covid-19.html#a4>

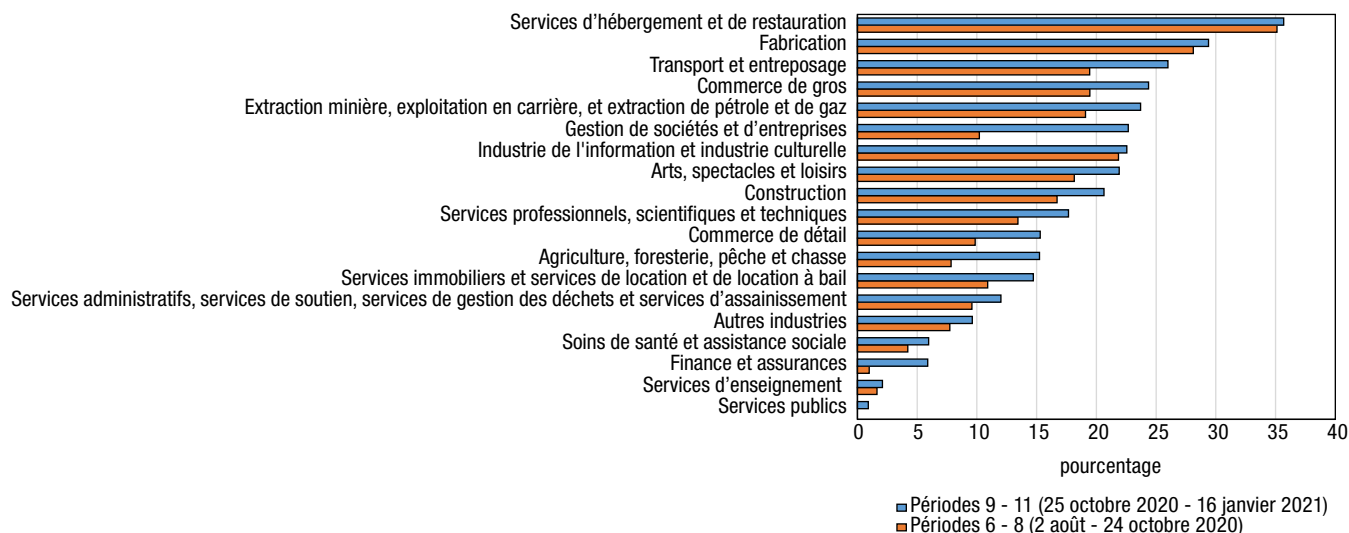


Plus d'un tiers des employés ruraux des services d'hébergement et de restauration a été soutenu par la SSUC

Le programme de la SSUC a permis de soutenir en moyenne 17,2 % de tous les employés ruraux du 25 octobre 2020 au 16 janvier 2021. Durant cette période, plus d'un tiers des employés ruraux des services d'hébergement et de restauration (35,7 %) ont reçu le soutien de la SSUC, suivi des employés des secteurs de la fabrication (29,4 %) et du transport et de l'entreposage (26,0 %). En comparaison, 21,6 % de tous les employés urbains ont bénéficié d'un soutien pendant la même période, une proportion plus élevée d'employés urbains ayant bénéficié d'un soutien par rapport aux employés ruraux dans toutes les industries, sauf les industries du transport et de l'entreposage, de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse et de la gestion de sociétés et d'entreprises.

Graphique 2

Proportion de tous les employés d'une industrie rurale qui sont soutenus par la SSUC, selon l'industrie, selon une moyenne de trois périodes



Source : Base de données régionale et communautaire sur la subvention salariale d'urgence du Canada, version 2.0.

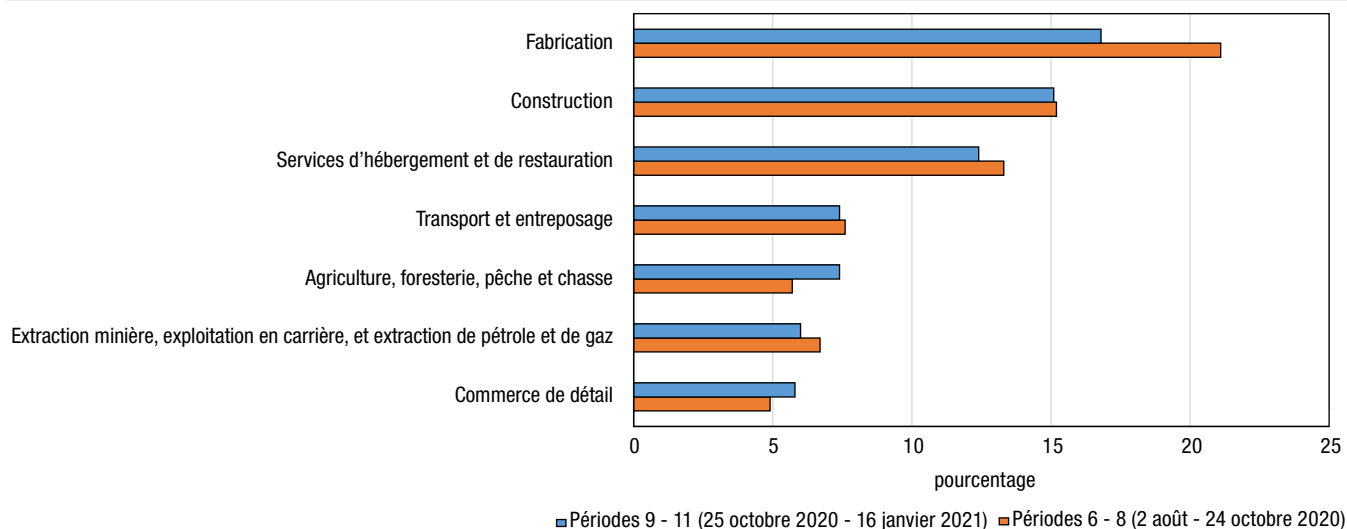
Le secteur de la fabrication reçoit la plus grande part des paiements de la SSUC versés aux industries rurales

Le secteur de la fabrication a continué de recevoir la plus grande part des subventions de la SSUC dans les industries rurales, dans une proportion de 16,8 %, malgré une diminution de plus de 4 points de pourcentage par rapport aux trois périodes précédentes (graphique 3). Les secteurs de la construction (15,1 %) et des services d'hébergement et de restauration (12,4 %) dans les régions rurales ont enregistré une diminution de moins de 1 point de pourcentage de leur proportion au cours de la même période. Les quatre secteurs du transport et de l'entreposage, de l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse, de l'extraction minière, l'exploitation en carrière et l'extraction de pétrole et de gaz, et du commerce de détail ont chacune reçu environ 6,5 % des paiements de la SSUC dans les régions rurales.



Graphique 3

Les sept principales industries rurales selon la proportion des paiements de la SSUC aux régions rurales selon le total de trois périodes



Source : Base de données régionale et communautaire sur la subvention salariale d'urgence du Canada, version 2.0.

De tous les employés soutenus par la SSUC dans les régions rurales du 25 octobre 2020 au 16 janvier 2021, les proportions les plus importantes appuyées au cours de la période à l'étude étaient dans les secteurs de la fabrication (18,2 %), des services d'hébergement et de restauration (16,3 %) et de la construction (11,1 %) (graphique 4). Les employés ruraux du commerce de détail représentaient 9,9 % de la proportion totale des employés ruraux soutenus. Dans les zones urbaines, les services d'hébergement et de restauration, le secteur de la fabrication et du commerce de détail comptaient les proportions les plus importantes d'employés soutenus, dans une proportion de 14,7 %, de 13,1 % et de 11,2 % respectivement.

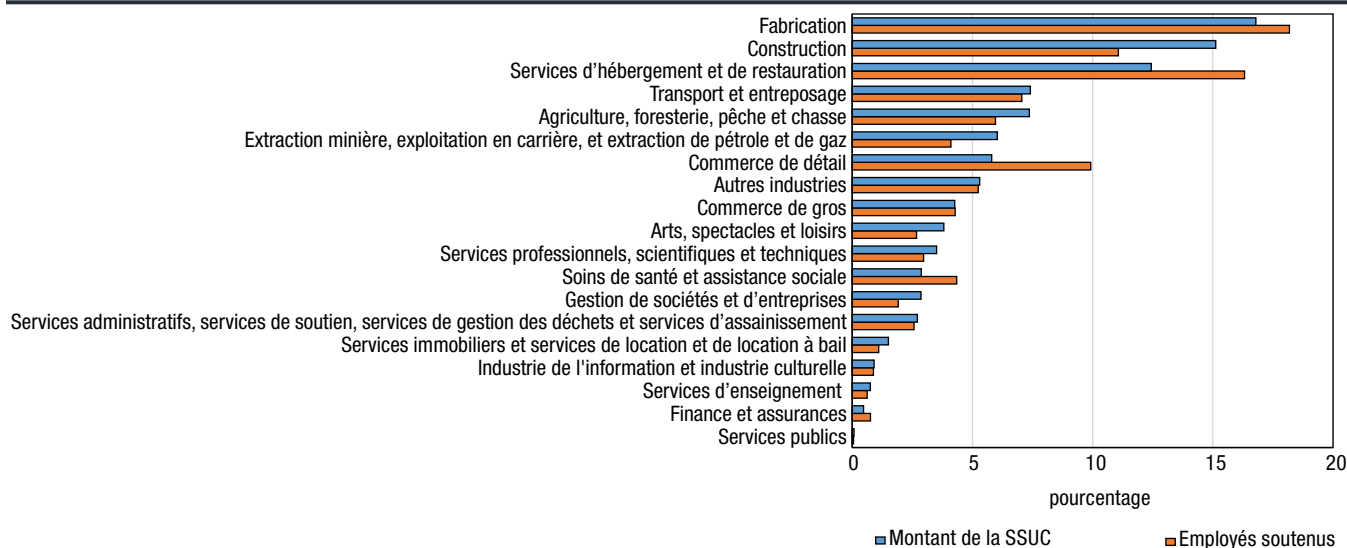
StatCan et la COVID-19 :

Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur



Graphique 4

Part du total des subventions de SSUC rurales et nombre total d'employés ruraux soutenus par industrie, du 25 octobre 2020 au 16 janvier 2021



Source : Base de données régionale et communautaire sur la subvention salariale d'urgence du Canada, version 2.0.

Le Québec, l'Alberta et l'Ontario ont reçu plus des deux tiers de toutes les subventions de la SSUC pour les régions rurales, les travailleurs urbains étant plus susceptibles que les employés ruraux d'être soutenus par la SSUC

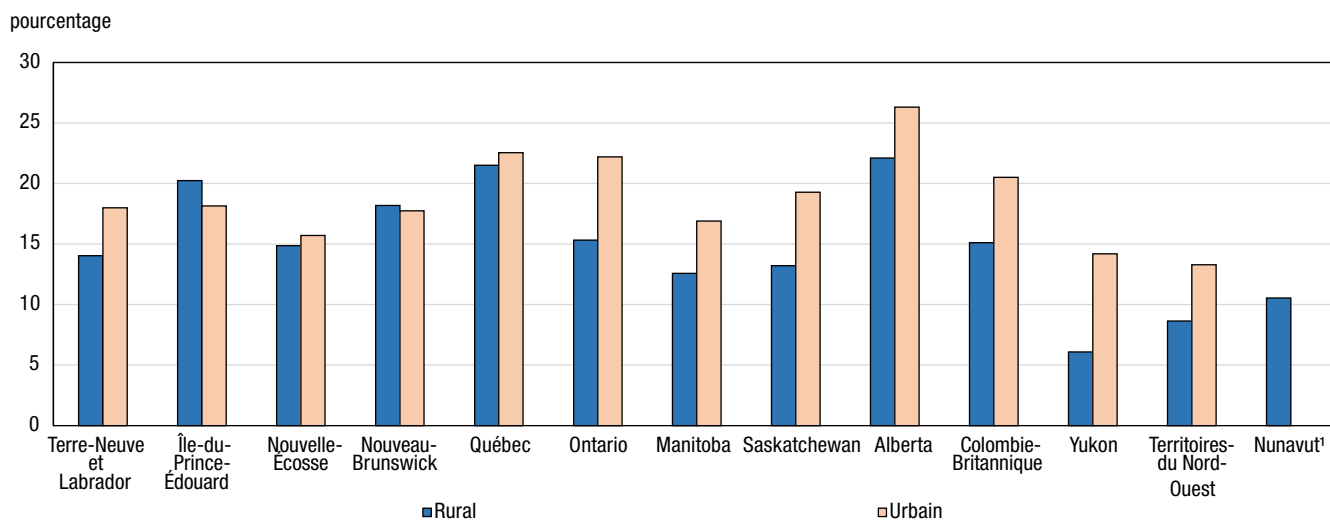
Entre le 25 octobre 2020 et le 16 janvier 2021, le Québec, l'Alberta et l'Ontario ont reçu la plus grande proportion des subventions totales de la SSUC en région rurale, soit 25,9 %, 24,6 % et 17,9 % respectivement. Ces provinces comptaient également la plus grande proportion d'employés soutenus par la SSUC dans les régions rurales, soit 30,7 % pour le Québec, 19,1 % pour l'Ontario et 19,0 % pour l'Alberta.

Toutefois, dans dix provinces et territoires⁶, une plus grande proportion d'employés urbains de chaque région a été soutenue par la SSUC par rapport aux employés ruraux entre le 25 octobre 2020 et le 16 janvier 2021. La différence la plus importante entre les régions urbaines et rurales se trouvait au Yukon, où plus du double des employés urbains étaient soutenus comparativement aux travailleurs ruraux (14,2 % et 6,1 % respectivement). En comparaison, seules deux provinces avaient une plus grande proportion d'employés soutenus dans les régions rurales comparativement aux régions urbaines, avec des écarts plus faibles. Parmi ces dernières, l'Île-du-Prince-Édouard a connu la plus grande différence avec 20,2 % d'employés ruraux appuyés, comparativement à 18,1% des employés urbains.

6. Selon la définition utilisée dans la présente analyse, le Nunavut ne comprend aucune région urbaine; par conséquent, il n'a pas été inclus dans la présente discussion.



Graphique 5
Proportion moyenne de tous les employés d'une province ou d'un territoire soutenus par la SSUC, par type de région, du 25 octobre 2020 au 16 janvier 2021



1. En raison de la définition du terme *rural* dans le présent document, aucune région du Nunavut n'a été classée urbaine.

Source : Base de données régionale et communautaire sur la subvention salariale d'urgence du Canada, version 2.0.

Méthodologie

Les données de cette analyse sont fondées sur les fichiers de microdonnées de l'Agence du revenu du Canada contenant toutes les demandes de paiement approuvées dans le cadre de la SSUC jusqu'au 7 juin 2021. Le montant total des demandes et des employés soutenus par la SSUC fluctuera par rapport aux fichiers de microdonnées utilisés dans la présente analyse, puisque les demandes continuent d'être réévaluées par l'Agence du revenu du Canada.

La Base de données régionale et communautaire sur la subvention salariale d'urgence du Canada, version 2.0⁷, a été créée en utilisant les microdonnées de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) de l'Agence du revenu du Canada et en les couplant au Registre des entreprises de Statistique Canada. Cette base de données couvre les périodes de la SSUC du 15 mars 2020 au 16 janvier 2021.

7. Statistique Canada. (2021). [Base de données régionale et communautaire sur la subvention salariale d'urgence du Canada, version 2.0](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0003/112600032021002-fra.htm). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0003/112600032021002-fra.htm>

StatCan et la COVID-19 :

Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur



Selon l'édition 2016 de la Classification géographique type (CGT)⁸, ces données sont disponibles aux niveaux géographiques suivants : Canada, province/territoire, région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR) et subdivision de recensement (SDR). Une ventilation rurale et urbaine au niveau du Canada, des provinces et territoires a été créée. Les SDR en dehors des RMR/AR ont été classées comme « rurales », alors que celles appartenant aux RMR/AR ont été classées comme « urbaines ». La base de données comprend également les ventilations selon les niveaux de l'industrie par secteur (SCIAN à 2 chiffres) et sous-secteur (SCIAN à 3 chiffres)⁹.

Voir les métadonnées en ligne de la Base de données régionale et communautaire de la Subvention salariale d'urgence du Canada pour plus de détails sur la base de données utilisée dans la présente étude¹⁰.

-
8. Selon l'édition 2016 de la Classification géographique type (CGT) de Statistique Canada, les entreprises situées dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) ou les agglomérations de recensement (AR) sont classifiées comme « urbaines » et toutes les autres comme « rurales ». Voir [Classification géographique type \(CGT\) 2016](https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/cgt/2016/index). <https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/cgt/2016/index>
 9. Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) provient du Registre des entreprises de Statistique Canada. Les noms des secteurs et des sous-secteurs sont ceux correspondant respectivement aux codes à deux chiffres et aux codes à trois chiffres du SCIAN. Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web [Introduction au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\) Canada 2017 de Statistique Canada, version 3.0](https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/scian/2017/v3/introduction#a2). <https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/scian/2017/v3/introduction#a2>
 10. Statistique Canada. (2021). [Base de données régionale et communautaire sur la Subvention salariale d'urgence du Canada, version 2.0](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0003/112600032021001-fra.htm). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0003/112600032021001-fra.htm>

